



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 08/06/2023

Étaient présents : Olivier MERICQ, Jean DALLA ZANNA, Patrick MARTIN, Isabelle AUTULY-COLLINET, Martine LAMBERT, Maité JUILLET, Pierre COMBES

Excusée : Catherine Baudonnat

Invitée : Françoise Labrousse

▪ **Intervention de Françoise Labrousse concernant les séjours :**

Plusieurs questions à ce sujet n'ont pu être traitées lors de la réunion des animateurs en raison du manque de temps.

A propos des repérages préalables (qui se font ou pas en fonction de l'animateur organisateur et sa connaissance du terrain), elle précise que des frais sont engagés par les participants lors de ce repérage, à savoir les frais de déplacement et les frais d'hébergement. Concernant les frais de déplacement ils peuvent être déduits des impôts sur le revenu en tant que « don à une association » (66%) (par le propriétaire du véhicule). Concernant l'hébergement ASTIG rembourse aux intéressés les frais engagés sur présentation d'une facture à envoyer au trésorier. Une avance peut également être demandée au trésorier (joindre un RIB). Les frais de nourriture ne sont pas remboursés car il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire liée au repérage. Cette décision est prise à l'unanimité et s'appliquera désormais pour les séjours à venir.

A propos des séjours : l'animateur organisateur est amené à payer par avance une partie voire la totalité des frais d'hébergement à l'hôtelier ou au propriétaire du gîte. Dans ce cas, le trésorier peut faire un virement ou un chèque à l'hébergeur ou à l'animateur organisateur si c'est lui qui a fait l'avance des frais (demande à transmettre par mail au président ou au trésorier)... La facture sera remise au trésorier (dès que possible) Dans certains cas, l'hébergeur ne demande pas le paiement d'avance ce qui facilite les choses, chaque participant au séjour réglant lui-même ses nuitées à l'hôtelier. Le TRESORIER va procéder aux remboursements des sommes engagées par l'organisatrice du séjour Larzac.

Concernant la taxe séjour de la FFRS dont le montant est calculé uniquement sur les frais d'hébergement (hors frais de covoiturage) le trésorier demande à ce que l'animateur organisateur récolte le montant de chaque participant et fasse un chèque ou un virement global du montant de cette taxe pour ASTIG – Ne pas grouper avec les frais d'hébergement car il s'agit de 2 lignes comptables distinctes.

▪ **PROGRAMMATION DES SEJOURS**, Afin de permettre une meilleure planification des séjours proposés sur un exercice, il est décidé de faire une réunion des animateurs qui souhaitent proposer des séjours LE MARDI 8 NOVEMBRE 2023 à 16H00.... Les informations recueillies lors de cette réunion seront notifiées sur le site ASTIG31.FR ... un espace SEJOURS devrait être créé prochainement.

▪ **ASTIG FORUM :** Mêmes problèmes d'avances de frais que pour les séjours, et même solutions, à savoir : informer par mail le trésorier ou le président qui feront un chèque ou un virement à la personne ayant fait l'avance des frais ou directement à l'organisme si c'est possible...

▪ **FORMATIONS** : 3 nouveaux animateurs (randonnée pédestre plaine) vont commencer prochainement leur cycle de formation – PSC1 – FCB-M1 (cumulés sur la même semaine) puis M2. Le paiement de ces formations est entièrement remboursé par le CODERS mais le club fait l'avance des frais ce qui amène de nombreux transferts de chèques.... D'autant que la gestion du PSC1 et des autres formations n'est pas faite par la même personne PSC1 (Yvette GASC) et pour le reste (Christian CASTAIX) – Espérons que le nouveau logiciel de gestion de la FFRS permette de simplifier ces procédures qui demandent un suivi important (assuré pour ASTIG par Maïté)

▪ **POINT SUR FFRS 360 :**

Isabelle et Martine ont assisté à une première réunion le vendredi 26 mai... Nous y avons recensé principalement les différents paramètres à prendre en compte pour chaque club présent (cotisation, activités, dérogations, coût par activité quand il y a lieu, etc...) Nous avons eu une présentation orale du fonctionnement de ce nouveau logiciel qui remplacera TELEMAT (qui n'est plus maintenu) et ce dès le 1^{er} juillet 2023.... Cette réunion nous a donné un aperçu de ce qui sera. Des ambassadeurs (3 ou 4 pour la HTE GARONNE) ont été sollicités... ils recevront une formation plus complète sur le logiciel (le 16 juin) et devront ensuite retransmettre ces informations aux secrétaires, présidents et trésoriers des différents clubs du département. Afin de leur faciliter la tâche le président du CODERS a proposé de faire une réunion commune à LABEGE (date à fixer).... Nous aurons donc très peu de temps avant la mise en route pour engranger toutes ces nouvelles procédures.... Et cela retarde encore l'information aux adhérents pour les inscriptions de la saison prochaine.

Prochain CD le lundi 18 septembre à 16H00.

à priori salle de réunion à côté du bureau